

Durée

24 heures maximum
selon besoin de la personne

(entrées sorties permanentes)

Tarif net de TVA

1500 euros pour 24 heures

(1^{er} entretien initial gratuit)

Lieu de formation

CMA Yvelines
Formation Continue
19 avenue du Général Mangin
78000 Versailles

Contact

01 39 43 43 64

formationcontinue@cm-yvelines.fr

Objectif

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir ou redéfinir son projet professionnel, en termes de possibilités et de moyens, et d'apprécier la nécessité d'un projet de formation
- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations : ses savoirs, savoir-faire et savoir-être
- Connaître ses atouts pour se conforter dans son projet ou réussir une insertion ou réinsertion professionnelle (négociation pour un emploi, formation, évolution de carrière).

Programme

Conformément au Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences, le bilan de compétences comporte trois phases.

La phase préliminaire (entretien de présentation – 1 heure) vise à :

- Définir et analyser la nature des besoins du bénéficiaire et la demande précise
- Informer sur les conditions de déroulements et les méthodes du bilan de compétences
- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche

La phase d'investigation permet de :

- Collecter les informations concernant le parcours professionnel et personnel du bénéficiaire et évaluer ses connaissances
- Déterminer les possibilités d'évolution professionnelle
- Analyser les motivations
- Identifier les aptitudes professionnelles et personnelles

Cette phase demande au bénéficiaire un fort investissement personnel. Elle permet de déterminer un aspect global des compétences et aptitudes personnelles et professionnelles de l'individu en vue de la construction et de la mise en place d'un projet professionnel ou de formation.

La phase de conclusion permet de :

- Présenter les résultats détaillés au bénéficiaire
- Recenser les atouts, les contraintes et les obstacles qui pourront intervenir dans la réalisation du projet professionnel et ou de formation
- Prévoir les principales étapes dans la mise en œuvre du projet

Un document de synthèse est alors établi et est remis au bénéficiaire, seul destinataire de cet écrit. Les conclusions détaillées ne peuvent être communiquées à un tiers sans son accord écrit.

Méthodes et moyens pédagogiques

Le bilan de compétences se déroule sur une durée maximum de 24 heures non consécutives, réparties sur 8 à 12 semaines comprenant :

- **14 heures d'entretien individuel en présentiel ou en distanciel**
- 10 heures de travail personnel encadré

Pédagogie interactive avec :

- des temps d'entretiens privilégiant l'écoute active source de mise en confiance et de parole libre, des temps d'exercices facilitant l'apprentissage de la connaissance de soi, des temps de transmission d'informations comprenant des fiches ressources permettant la transmission et l'autonomie dans l'orientation, des temps de mobilisation vers l'action afin de remettre le bénéficiaire en mouvement dans une démarche de gestion de projet
- un temps de conclusion et remise de synthèse

Public

Tout public et particulièrement les salariés et dirigeants des TPE-PME, et demandeurs d'emploi.

Prérequis : Cette formation ne nécessite pas de pré-requis

Profil formateur : Conseiller en projet professionnel, certifié accompagnateur des transitions professionnelles

Suivi et validation

Document de synthèse confidentiel
Attestation de suivi